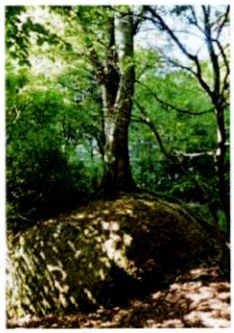
Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260320-15_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 03/2026

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS 1ère adjointe.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Yann BOUTIER ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Dominique HUON ; Marc LE BIHAN ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Brigitte LOUIS ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ;

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance : LE BIHAN Marc

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11 votes pour
Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

DÉLIBÉRATION 15-2026 : ÉLECTION DU MAIRE

Mme Isabelle Tertrais, 1ère adjointe, en l'absence du Maire sortant, informe les nouveaux membres du Conseil Municipal qu'il convient dans un premier temps d'élire le Maire.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales, l'élection du Maire se fait au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Elle laisse la parole au doyen de l'assemblée, Monsieur Jean-François COËNT qui se doit d'être Président de cette élection.

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260320-15_2026-DE

Monsieur Jean-François COËNT, propose que soient désignés comme assesseurs :

Mme Brigitte LOUIS et

M. Arnaud LARMET

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrage en chiffres	Nombre de suffrages en toutes lettres
Isabelle TERTRAIS	11	Onze

Madame Isabelle TERTRAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Marc LE BIHAN, secrétaire

M. Jean-François COËNT, Président de séance

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN (Côtes d'Armor)